

AMÉNAGEMENT

DÉBUT DES TRAVAUX à l'École élémentaire R. Poincaré

En modernisant le groupe scolaire Poincaré, la Ville a choisi de permettre à tous ceux qui fréquentent cette école de bénéficier d'un équipement neuf, cohérent avec nos engagements en matière de lutte contre les effets du réchauffement climatique. Comme nous le faisons toujours pour tous nos projets, nous avons mené une démarche de coconstruction avec les enseignants et les élèves avant une réunion de restitution et d'échanges avec les parents d'élèves. L'esprit étant de penser globalement l'espace comme un « campus » et non comme une école ! explique Bertrand Dufoyer, adjoint au Maire, délégué aux finances et aux affaires scolaires.

Les travaux d'extension de l'école Poincaré sont prévus pour les vacances de Printemps, courant avril. Avec l'accroissement de la population deuilloise et notamment l'installation de nombreuses familles sur la ville, il devient nécessaire d'agrandir le groupe scolaire Poincaré afin d'accueillir les enfants pour effectuer leur scolarité.

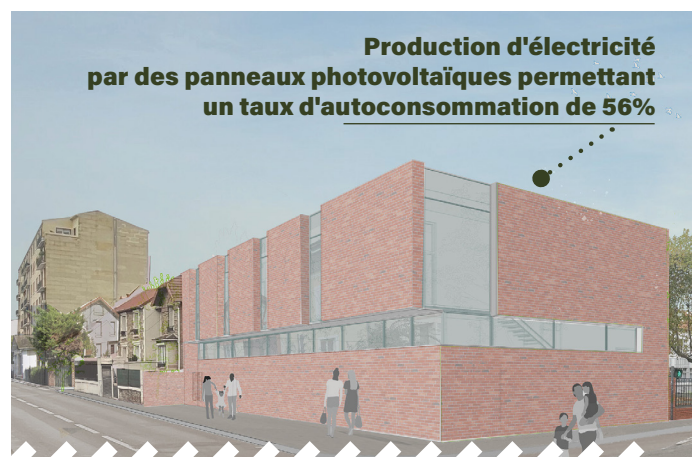
Seront ainsi créés deux nouveaux bâtiments avec étage, de part et d'autre du bâtiment principal visant à :

- Passer la capacité de l'école élémentaire de 15 à 21 classes avec la création de 6 nouvelles classes, ouvertes sur la cour
- Créer un nouvel espace de restauration en rez-de-chaussée, passant de la capacité de 138 à 178 places
- Créer un nouvel espace pour accueillir un centre de loisirs de 100 places, en rez-de-chaussée, pour les 6/12 ans
- Réaménager la cour en "Cour Oasis", dans une démarche de développement durable en faveur du climat (avec des pergolas et toitures terrasses végétalisées) imaginée et pensée avec l'ensemble du corps enseignant, des élèves éco-délégués (label E3D), des équipes d'animateurs, du personnel de la restauration... (voir mag. n°183).
- Installer une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 10m³ permettant à la Ville de disposer de 10 000 litres d'eau pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de la voirie...
- Les travaux respecteront la réglementation environnementale RE2020.

Les 2 extensions seront alignées rigoureusement au bâtiment existant afin de respecter la façade principale et en dégager toute sa composition.

Une première réunion organisée, fin janvier, avec les parents d'élève, Bertrand Dufoyer, Adjoint au maire délégué au scolaire, Alain Chabanel, Adjoint au maire délégué aux travaux et Pascal Rousseau, Conseiller municipal délégué au patrimoine bâti, de l'architecte M. Deslandes et de Mme Delrieu, directrice de l'école accompagnée des enseignants, a permis de présenter l'ensemble du projet.

Le montant estimatif des travaux est de 5 384 000 € HT (valeur Juillet 2022). La Ville a obtenu une subvention de la CAF à hauteur de 295 781 € et attend les subventions demandées à l'État : 1 048 800 €, au Département : 1 000 000 € et à la Région : 800 000 €.



Credit illustrations : Agence Deslandes Architectes



SCANNEZ-MOI
et retrouvez
l'actualité des
travaux en ville

Le point sur la Fibre optique



Le mot de l'élu
Christophe CELESTIN

**Conseiller municipal
délégué aux nouvelles technologies**

« Avec près de 7 écrans connectés par foyer et l'accroissement des services en ligne, la demande de débits explose. La fibre constitue la meilleure technologie pour répondre à cette forte demande.

La commune a subi la décision de l'ARCEP de voir SFR/XP Fibre déployer la fibre sur Deuil-La Barre. En qualité d'opérateur d'infrastructure, XP Fibre déploie la fibre sur le domaine public, en limite de propriété pour les zones pavillonnaires ou dans les immeubles. C'est l'opérateur commercial qui va ensuite tirer la fibre du point de branchement optique jusqu'au logement du client.

L'objectif de la première phase a été de déployer massivement la fibre sur la commune pour répondre aux attentes des Deuillois. Nous sommes maintenant dans la seconde phase du projet qui porte essentiellement sur l'infrastructure et la vie de réseau (changement d'opérateur, déménagements, construction...). C'est à ce moment que les incidents se multiplient, notamment l'interruption de service alors qu'interviennent différents professionnels dans la chaîne de gestion de la fibre.

Nous avons échangé, en octobre dernier, avec XP fibre : ils se sont engagés à lancer un audit sur l'intégralité des armoires de la ville. Le résultat devrait conduire à une remise en l'état des branchements et une solution de sécurisation pour conserver ces armoires fermées.

Avec les services municipaux, nous avons pu identifier trois causes liées à ces incidents : armoire saturée qui conduit à débrancher un abonné au profit d'un autre ; route optique

Vous êtes nombreux à avoir remonter des problèmes rencontrés avec votre fibre optique ainsi que l'inefficacité des opérateurs. Comment la Ville a-t-elle agit pour améliorer cette situation ?

saturée qui empêche un abonné d'être raccordé ; dégradations...

Tous ces incidents sont le résultat d'intervenants peu formés et peu scrupuleux qui sont au bout d'une chaîne de sous-traitants que les opérateurs commerciaux peinent à rémunérer. La Ville ne dispose d'aucun outil ni texte législatif pour gérer les dysfonctionnements des armoires ou mettre en demeure les opérateurs qui ont pour obligation de rendre un service.

Depuis le 1^{er} juillet, XP Fibre est intervenu à 186 reprises sur notre commune, suite à la remontée de tickets d'incidents.

Avec l'équipe municipale, nous avons pris la décision d'alerter l'ARCEP, autorité de régulation des télécommunications et veillant aux irrégularités des opérateurs commerciaux. Ainsi, nous avons demandé aux Deuillois de nous remonter les incidents qu'ils rencontraient avec le numéro de ticket associé, afin d'assurer un suivi auprès de l'ARCEP. Cette opération nous a permis de remonter et traiter 45 incidents, depuis le mois de septembre, avec le concours des services municipaux, de l'ARCEP et des opérateurs commerciaux. Pour certains abonnés l'interruption de service a duré près de 60 jours...

Je rappelle enfin, que les communes ne disposent pas du droit de sécuriser les armoires ni les infrastructures présentes sur le territoire, ni même la responsabilité d'interagir ou de contraindre un opérateur. Nous agissons dans le respect du droit, dans un dialogue constructif avec tous les partenaires (ARCEP, opérateur infrastructure, et opérateurs commerciaux).»



**DES PROBLÈMES
AVEC VOTRE FIBRE
OPTIQUE ?**

- Pour gagner en efficacité et assurer une meilleure résolution du problème lorsque votre accès internet est coupé, nous vous invitons fortement à contacter le service client de votre opérateur (coordonnées ci-dessous).

- Vous souhaitez vérifier l'éligibilité de votre habitation >> www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite

- Vous souhaitez faire une réclamation pour un dommage sur une armoire ou une dégradation sur la voie publique : >> www.xpfibre.com/déclarer-un-dommage-reseau

- Vous rencontrez des soucis avec votre abonnement à la maison, contactez votre opérateur :

>> **SFR : 1023 / ORANGE : 3900
BOUYGUES : 1064 / FREE : 3244**

Il est impératif de faire ouvrir par votre opérateur un ticket d'incident pour permettre un meilleur suivi et surtout une résolution rapide. Si le ticket n'est pas ouvert par votre opérateur, votre incident ne sera pas traité ■